



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE SAINTE MARIE DES CHAMPS



Elaboration du POS

Prescrite le : 05.07.1978

Approuvée le : 13.01.1984

1^e Modification

Approuvée le : 04.07.1986

2^e Modification

Approuvée le : 07.08.1987

Révision du POS - Elaboration du PLU

Prescrite le : 16.09.2008

Arrêtée le : 02.07.2012

Approuvée le :

PIECE 2 PADD

Juin 2012

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- **Présente le projet communal pour les années à venir,**
- **Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,**
- **Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Les orientations générales du PADD :

- **Anticiper le développement communal**
- **Préserver les éléments identitaires**
- **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie**

ANTICIPER LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

 Répondre aux besoins en logements, favoriser la diversité du parc résidentiel et un aménagement durable

 Répondre aux besoins économiques

 Maitriser la consommation de l'espace

 Prévoir le devenir des zones d'activités en milieu urbain

 Préserver l'activité agricole

Réalisation d'opérations d'aménagement favorisant **une consommation économe de l'espace** (une densité comprise entre 12 et 40 logements à l'hectare) , **une diversité des formes d'habitat, des techniques durables pour l'aménagement** (gestion des déchets, hydraulique, énergies, formes urbaines évolutives) et prévoir leur accès aux réseaux numériques.

Réalisation d'une opération à vocation commerciale compatible avec **l'environnement d'entrée de ville**

Permettre une densification des espaces économiques et une **mutualisation** des espaces dédiés au public (stationnement)

Prévoir la mutation des terrains localisés en zone centrale au fur et à mesure des opportunités foncières

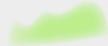
Favoriser le **maintien des exploitations agricoles**



**PRESERVER LES ELEMENTS IDENTITAIRES DE SAINTE MARIE
CONSTITUANT DES CORRIDORS ECOLOGIQUES**

 Alignement d'arbres de qualité

 Les mares

 Espace vert au sein du périmètre urbain

 Hameau présentant des qualités architecturales

 Coupure verte d'intérêt paysager

 Clos masure avec alignements d'arbres remarquables

 Espace naturel repertorié

Et les constructions aux caractéristiques patrimoniales

Préservation des alignements boisés (la ceinture verte), et les mares constituant des **repères identitaires** pour la commune et ayant un **rôle environnemental**.

Constitution d'un poumon vert **destiné aux activités de loisirs** (promenades) **et à l'agriculture**

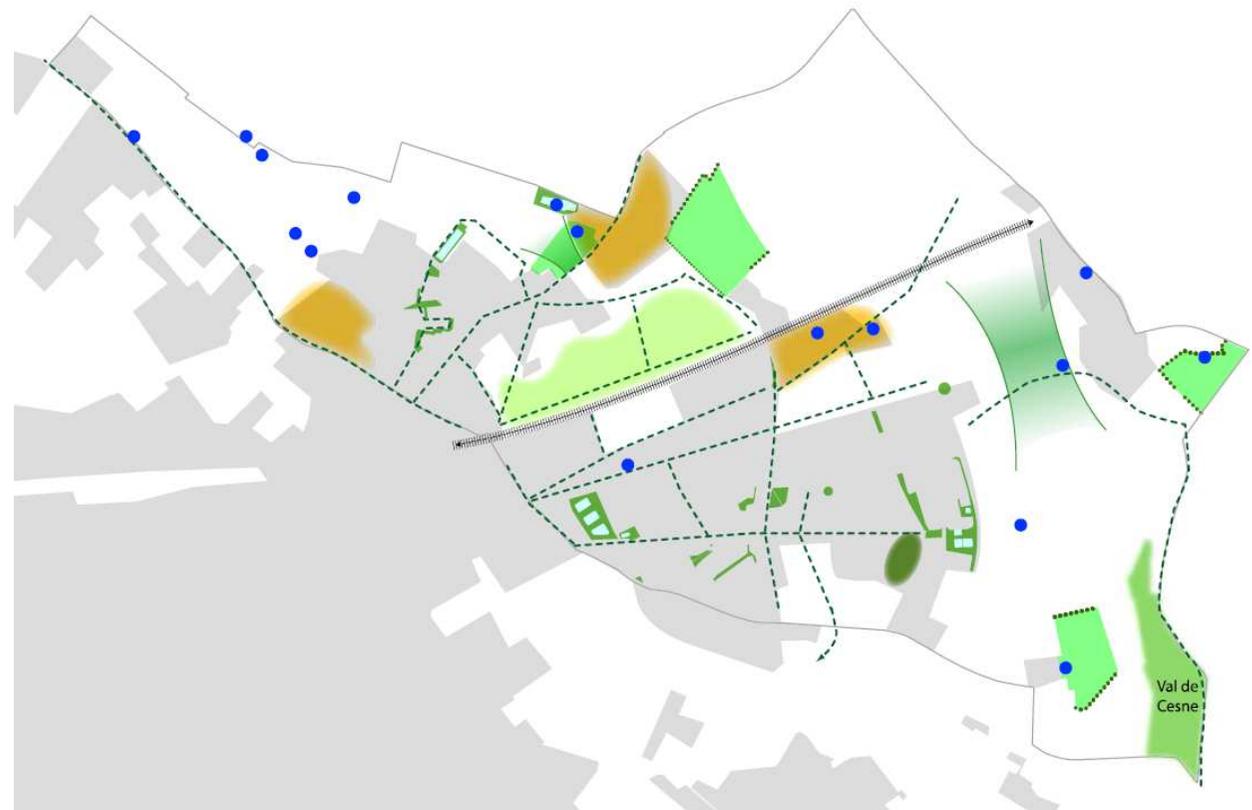
Veiller au **maintien des spécificités des hameaux** (qualité architecturale, ambiance apaisée, trame verte)

Préserver les coupures vertes offrant des points de vue sur le grand paysage et pouvant constituer des **corridors écologiques**

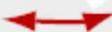
Conserver les caractéristiques des clos masures (alignements boisés, mares, vergers, patrimoine bâti) : **rôle écologique et patrimonial**

Veiller à la **préservation des espaces naturels sensibles** (Val de Cesne)

Protéger le patrimoine bâti brique, silex, colombage, témoin patrimonial



POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

-  Maintenir le tissu d'activités économiques animant la traversée du centre bourg
-  Créer des transversalités
-  Aménager les espaces délaissés
-  Valoriser l'entrée de ville par un aménagement qualitatif des abords des zones économiques
-  Créer un réseau de cheminements doux et utiles et continus
-  Poursuivre la liaison bus depuis Yvetot
-  Aménager les franchissements de la voie ferrée
-  Limiter l'exposition aux nuisances

Favoriser le **maintien des commerces de proximité** en place

Créer des liens viaires entre la rue de l'industrie et l'avenue René Coty

Envisager la création de place de marché, **d'espaces publics de qualité**

Travailler sur **l'insertion paysagère** des constructions économiques en créant notamment un espace paysager le long de la RD6015

Aménager un maillage de liaisons douces vers le centre ville de Ste Marie et les équipements d'Yvetot

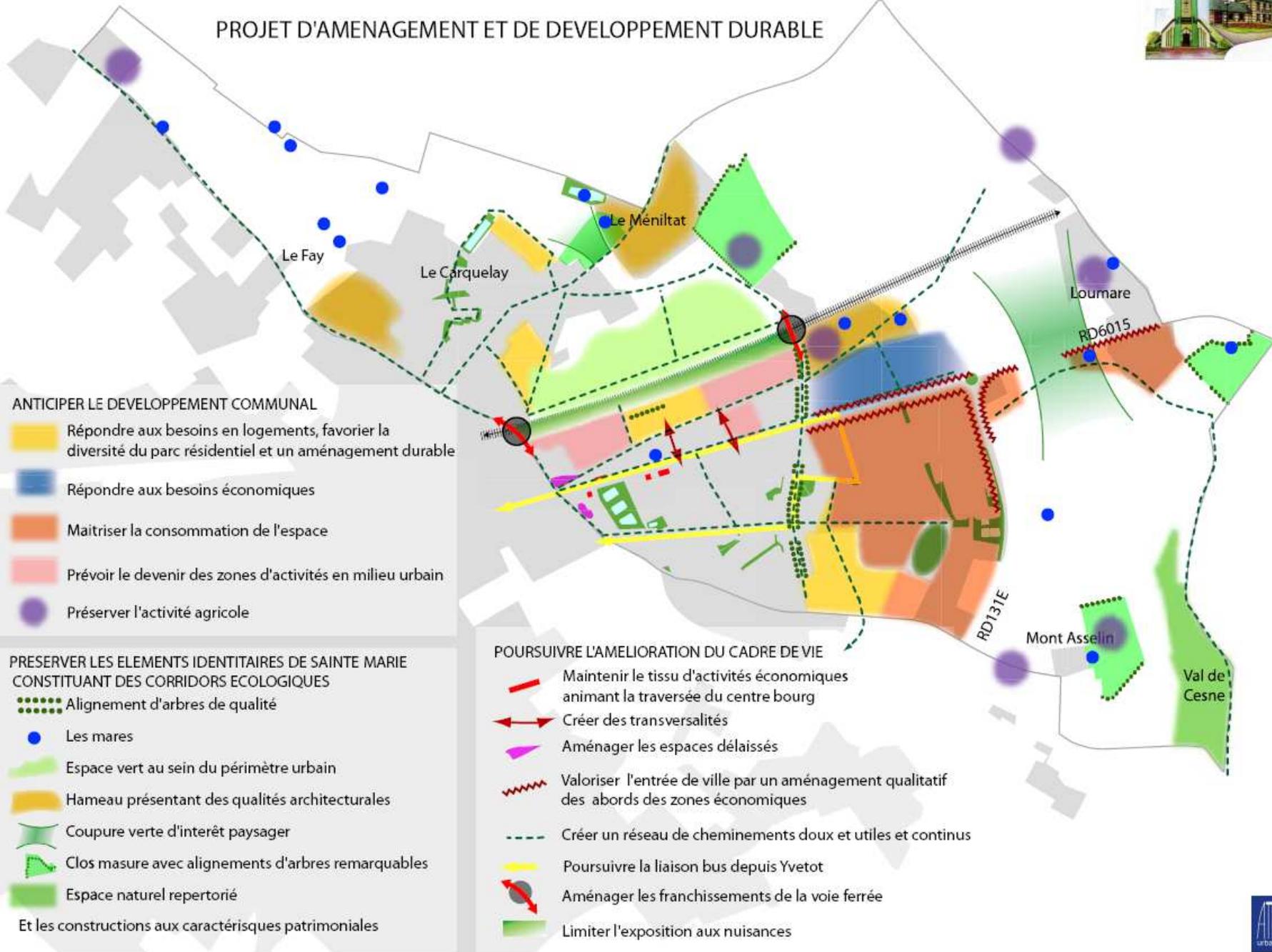
Raccorder la commune aux lignes de transport en commun existantes

Prévoir un **traitement des abords de la voie ferrée** dans le cadre des opérations futures afin de limiter les nuisances pour les habitants et



PLU DE SAINTE MARIE DES CHAMPS

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



- ANTICIPER LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**
- Répondre aux besoins en logements, favoriser la diversité du parc résidentiel et un aménagement durable
 - Répondre aux besoins économiques
 - Maitriser la consommation de l'espace
 - Prévoir le devenir des zones d'activités en milieu urbain
 - Préserver l'activité agricole

- PRESERVER LES ELEMENTS IDENTITAIRES DE SAINTE MARIE CONSTITUANT DES CORRIDORS ECOLOGIQUES**
- Alignement d'arbres de qualité
 - Les mares
 - Espace vert au sein du périmètre urbain
 - Hameau présentant des qualités architecturales
 - Coupure verte d'intérêt paysager
 - Clos masure avec alignements d'arbres remarquables
 - Espace naturel repertorié
- Et les constructions aux caractéristiques patrimoniales

- POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**
- Maintenir le tissu d'activités économiques animant la traversée du centre bourg
 - Créer des transversalités
 - Aménager les espaces délaissés
 - Valoriser l'entrée de ville par un aménagement qualitatif des abords des zones économiques
 - Créer un réseau de cheminements doux et utiles et continus
 - Poursuivre la liaison bus depuis Yvetot
 - Aménager les franchissements de la voie ferrée
 - Limiter l'exposition aux nuisances